



Le 6 mai 2026

**CESFO**  
**Rapport d'activité restauration sociale**  
(Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)  
Présenté en vue de l'Assemblée Générale du vendredi 12 juin 2026

**L'activité de restauration de l'année 2025 a été réalisée conformément  
à la convention 2024-2026.**

En 2025, le CESFO a fait évoluer son identité visuelle avec l'adoption d'un nouveau logo, marquant une volonté de modernisation et de renforcement de sa visibilité.

Dans ce contexte, la convention relative à la restauration sociale, conclue pour une durée de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026), a été signée avec les partenaires suivants : l'Université Paris-Saclay, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Curie, l'Institut d'Optique Graduate School, l'Université La Sorbonne, l'INRIA et l'INRAE.

Dans ce cadre, le CESFO a pour mission de proposer un service de restauration sociale aux agents de l'Université Paris-Saclay, sur les sites de Bures-sur-Yvette et du Petit Plateau.

En mars 2025, une nouvelle salle a été mise à disposition au restaurant de Bures-sur-Yvette (bâtiment 230). D'une capacité de 100 places assises, elle offre aux usagers un espace dédié à la prise de repas. Initialement prévue comme une cafétéria, elle est aujourd'hui utilisée comme salle de restauration.

La fin de l'année 2025 a néanmoins été marquée par plusieurs dysfonctionnements techniques au restaurant du Plateau. Une fuite d'eau liée à une canalisation d'eau froide percée dans le sol, ainsi que des écoulements dans le vide sanitaire dus à une mauvaise étanchéité des sols et des caniveaux de la cuisine et de la plonge ont été constatés. Par ailleurs, des accumulations de graisses, consécutives à des évacuations endommagées, ont provoqué des inondations dans le vide sanitaire.

Ces incidents ont conduit, à compter du 15 décembre, à l'arrêt de la production et de la distribution de repas chaud.

Dans ce contexte, et dans l'attente de travaux de remise en état initialement envisagés pour début 2026, une adaptation de l'offre de restauration a été mise en place afin d'assurer la continuité du service, avec la vente de paniers-repas à emporter pour les agents du site du Petit Plateau.

## L'activité de l'exercice 2025

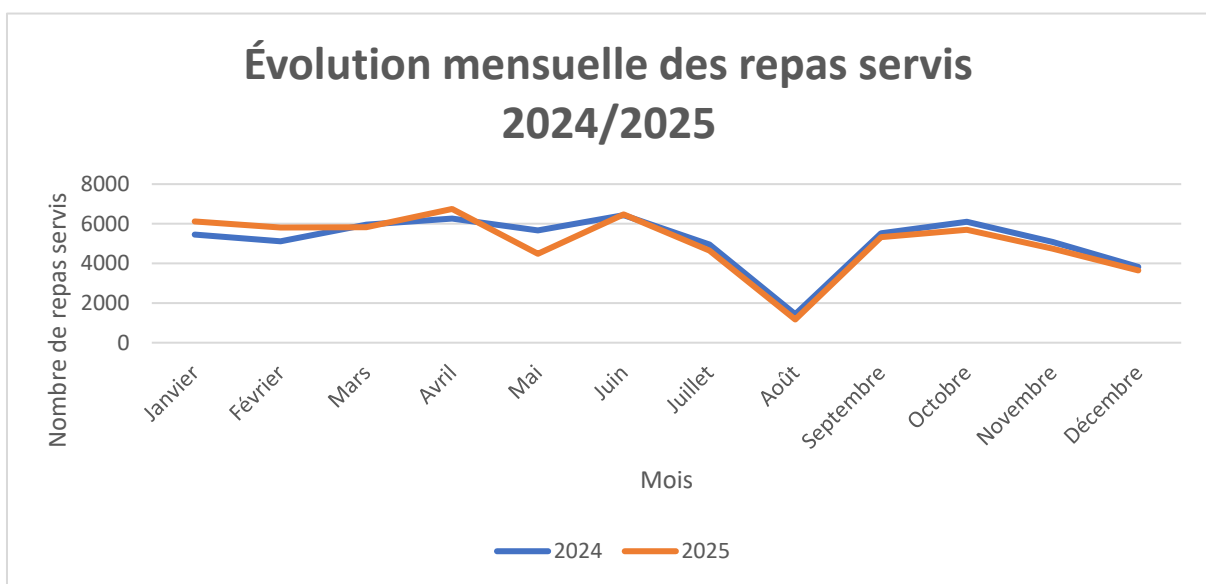
### Fréquentation en 2025 :

Au 31 décembre 2025, les **badges CESFO actifs** s'élève à **3 855**, soit 157 de plus qu'en 2024 (+4,25 %).

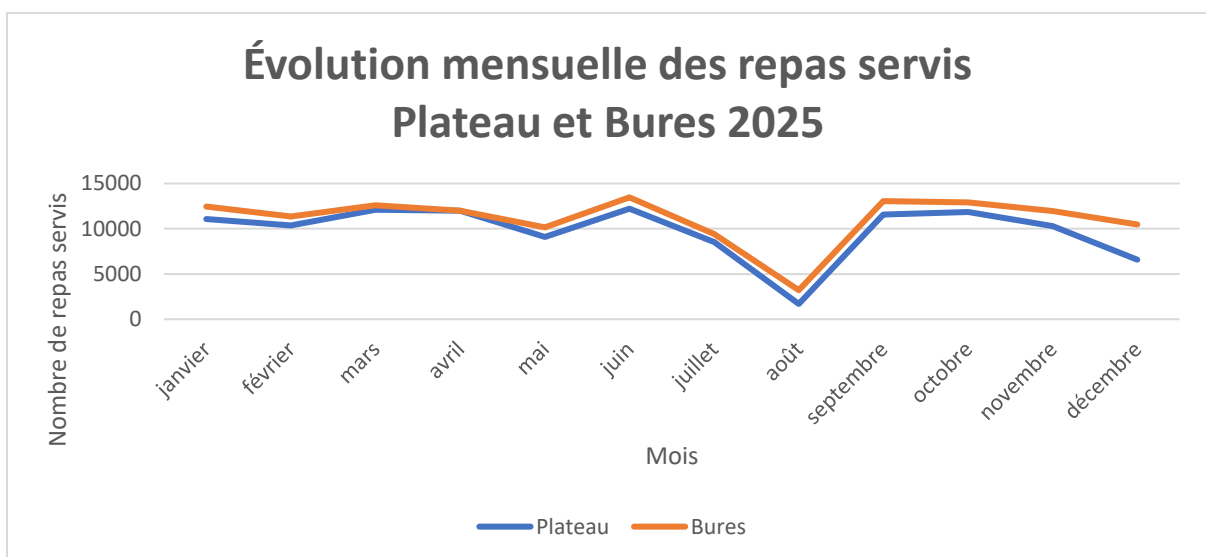
**257 649 repas** ont été facturés, en légère hausse par rapport à 2024 (+485 repas, soit +0,19 %), pour 228 jours d'ouverture contre 231 l'année précédente.

**La fréquentation moyenne** s'établit à **1 130 repas servis par jour**, soit une progression de 17 repas par jour (+1,53 %) par rapport à 2024, incluant les repas du Centre de Loisirs.

### Évolution mensuelle de la fréquentation :



### Évolution mensuelle de la fréquentation par restaurant :



### Participation des administrations au titre de la PIM :

La prime interministérielle de participation à la restauration (PIM) appelée aussi la subvention administrative, versée par les administrations de rattachement des agents déjeunant au CESFO, n'a pas été revalorisée en 2025 et demeure fixée à **1,47 € HT (1,62 € TTC)** par repas. Elle est attribuée pour les repas des agents des catégories A et B ainsi que des étudiants.

À ce titre, le montant versé au CESFO par les administrations de rattachement des agents concernés s'élève à **182 130,06 € HT** pour l'exercice 2025.

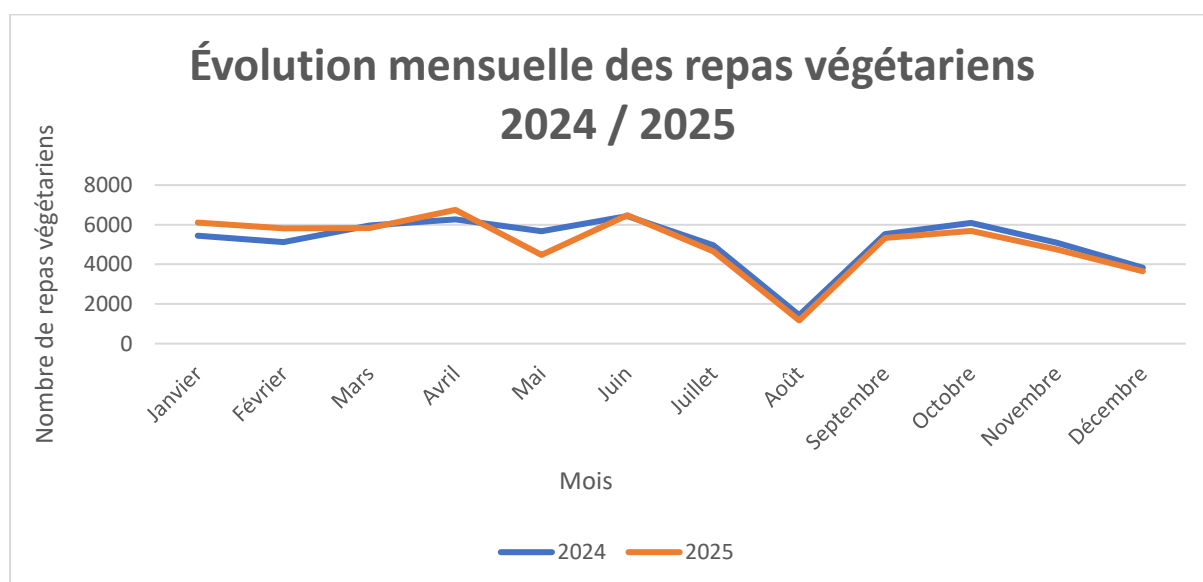
### Tarifs et frais de fonctionnement :

Les tarifs des repas et des boissons n'ont pas changé en 2025. La dernière hausse date du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour les repas et du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour les boissons.

Les frais de fonctionnement n'ont pas évolué : **0,90 € TTC** pour les usagers (correspondant à leur participation au coût de fonctionnement) et **12,07 € TTC** pour les repas extérieurs, aucun ajustement n'ayant été jugé nécessaire.

### Repas végétariens :

Le CESFO propose quotidiennement un repas végétarien. En 2025, cela représente un total de **60 705 repas végétariens servis**, contre **61 835 en 2024**, soit une baisse de **1 130 (-1,8 %)**. La répartition mensuelle montre une consommation stable sur l'année, avec un pic en avril (6 747 repas) et un creux en août (1 170 repas), lié à la fermeture estivale. La part des repas végétariens représente environ **23,6 % de l'ensemble des repas servis sur l'année (257 649 repas)**, avec une moyenne de 100 à 150 repas végétariens par jour et par restaurant.



### Offre pizzas :

Après une interruption de l'offre depuis février 2023, des pizzas sont de nouveau proposées au restaurant de Bures depuis le 10 mars 2025, afin de proposer une offre de restauration plus diversifiée. La production a été fixée à 60 pizzas par jour, puis portée à 80 pizzas quotidiennes à compter d'octobre 2025, à l'exception du mercredi où l'offre n'est pas assurée.

### Effectifs :

Au total, **54 agents permanents** ont été en poste au cours de l'année 2025, dont 46 agents en CDI relevant du droit privé CESFO et 8 fonctionnaires, y compris le personnel administratif.

Un congé maternité a débuté le 6 octobre 2025 et s'est poursuivi jusqu'au 23 janvier 2026, avec remplacement en CDD jusqu'à cette date.

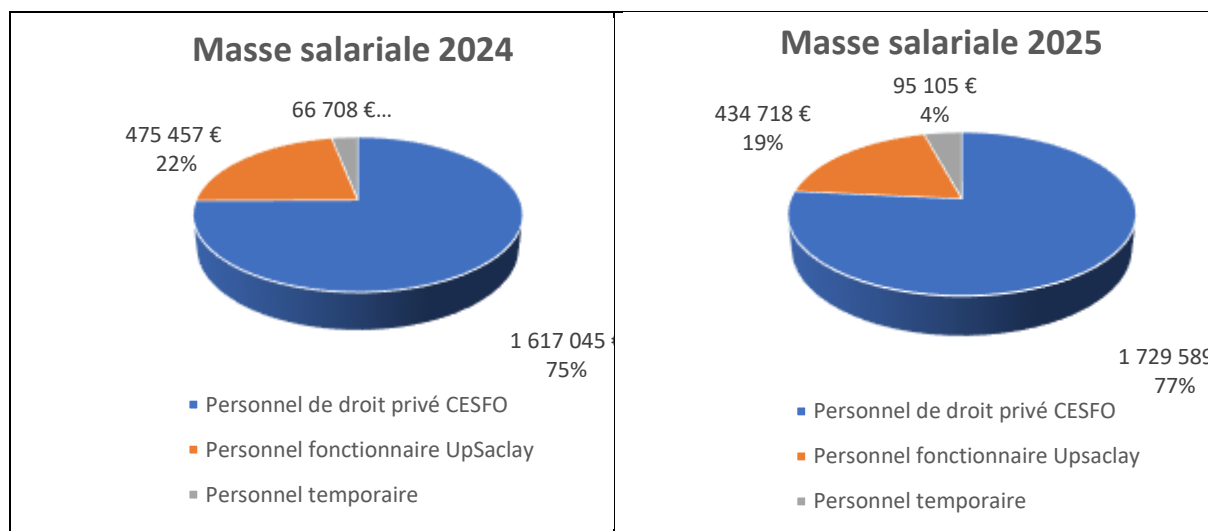
Une salariée a également engagé un projet de transition professionnelle à compter du 15 septembre 2025 pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2028, avec remplacement en CDD jusqu'au 31 décembre 2025.

### Mouvements de personnel (CDI) :

- Personnel de droit privé : 3 recrutements (2 plongeurs, 1 cuisinier), 2 départs à la retraite (1 cuisinier, 1 caissier) et 1 rupture conventionnelle (plongeur).

### Masse salariale en 2025

- Masse salariale du personnel de droit privé (CESFO) : **1 729 589 €**
- Masse salariale des fonctionnaires : **434 718 €**
- Masse salariale du personnel temporaire : **95 105 €**



### Avancements d'échelon et changements de catégorie :

Suite à la Commission Paritaire du Personnel (CPP) 7 avancements d'échelon et 1 changement de catégorie ont été actés pour le personnel de droit privé du CESFO.

### Activités du CSE et de la CSSCT - Suivi des réunions :

En 2025, 11 réunions ont été tenues au total dans le cadre du Comité Social et Économique (CSE) du CESFO, dont 6 réunions du CSE et 5 réunions de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), commission issue du CSE.

## **Formation et développement des compétences :**

Dans le cadre du Plan de développement des compétences, plusieurs actions de formation ont été menées en 2025 afin de répondre aux obligations réglementaires et d'accompagner l'évolution des compétences des équipes. Ces formations ont porté sur la santé et la sécurité au travail, l'hygiène alimentaire (bonnes pratiques d'hygiène et HACCP), la prévention des risques professionnels, le management ainsi que le développement des compétences linguistiques.

### ➤ **Bilan des formations réalisées :**

- bonnes pratiques d'hygiène : ensemble du personnel ;
- sauveteur secouriste du travail : 5 agents ;
- gestes qui sauvent : 2 agents ;
- manipulation des extincteurs sur feux réels : 2 agents ;
- demain autrement : 1 chef gérant ;
- sensibilisation aux risques psychosociaux : 1 agent ;
- prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) : ensemble du personnel ;
- management opérationnel : 3 agents ;
- anglais : 1 chef gérant ;
- habilitations électriques BS, BE Manœuvre, BO HO (V) : 4 agents.

À noter que l'ensemble des formations suivies par les agents du CESFO en 2025 ont été prises en charge par l'Université Paris-Saclay, à l'exception de la formation aux habilitations électriques, financée par le CESFO pour un montant de 1 600 € HT.

## **Achats :**

Les achats s'effectuent en direct auprès de fournisseurs sélectionnés par le CESFO (**locaux, BBC, Bio**), ou par le biais du **marché CROUS** qui nous donne accès à des tarifs de marché gros volumes que nous ne pourrions pas obtenir en direct (**classiques ou BBC**).

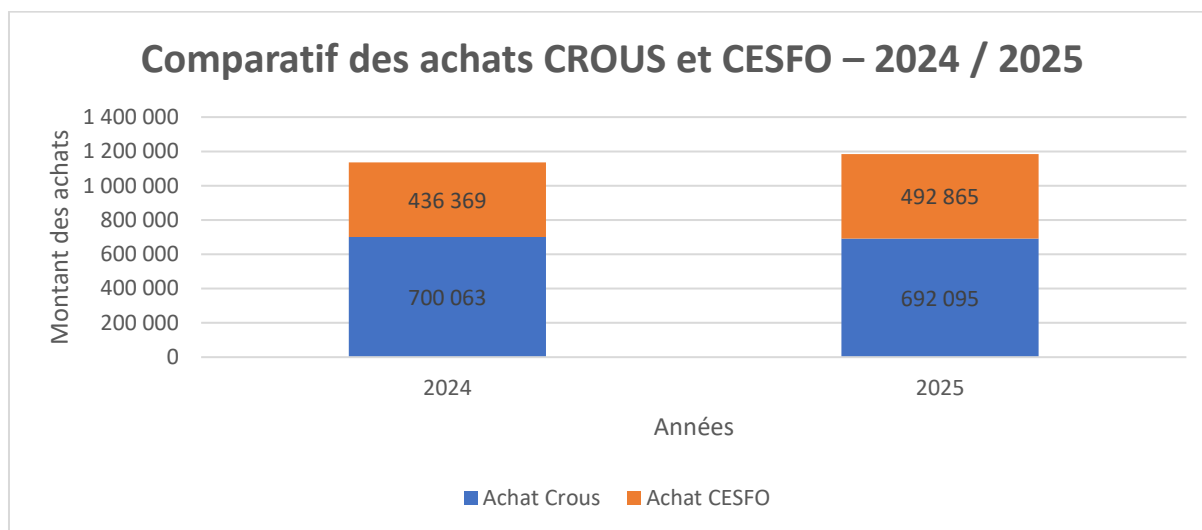
**Le montant des achats CROUS** sur l'année 2025 s'est élevé à **692 095 € HT**, soit une baisse de **7 968 €** par rapport à 2024.

La cotisation CROUS s'est élevée à **34 605 € HT**. Par ailleurs, une remise de **28 227 €** sur les achats effectués auprès du CROUS nous a été accordée. Sur ce montant, **16 812 €** ont été attribués en fin d'année et n'ont donc pas pu être utilisés.

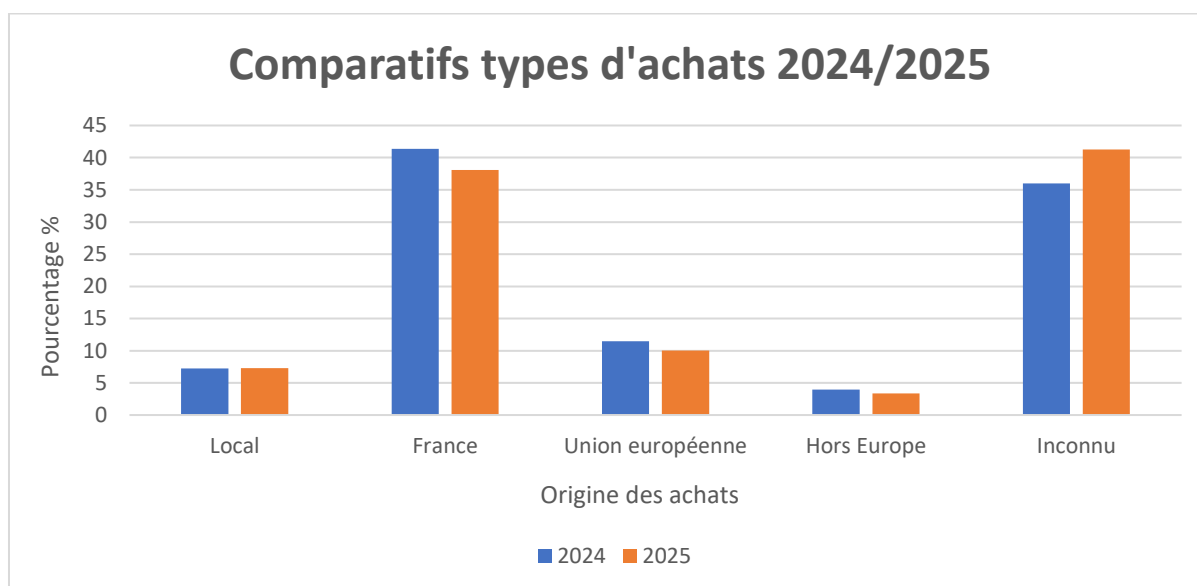
Des contrats d'achats locaux sont actuellement en place avec plusieurs producteurs et partenaires, notamment les fermes Bomon (poulet bio), Viltain (yaourts) et Vendame (pain bio). Dans le cadre du dispositif tripartite Frichot, mené en lien avec Pomona Terre Azur et le CESFO, des carottes de Boenville-en-Mantois (78) ainsi que des pommes de terre issues de la Ferme d'Orsonville (78) sont approvisionnées.

Par ailleurs, des achats biologiques sont également réalisés dans le cadre du contrat CROUS.

Au total, 30 fournisseurs, tous secteurs confondus, ont approvisionné nos restaurants pour le volume indiqué ci-dessous. Il convient de souligner que les hausses tarifaires impactent l'ensemble des fournitures du CESFO.



#### ACHATS PAR ORIGINE (%) - comparatif 2024/2025



Origine	2024	2025
Local	7,23	7,27
France	41,35	38,07
Union européenne	11,47	10,04
Hors Europe	3,94	3,37
Inconnu	36,01	41,25

Les achats selon signes de qualité représentent **36,24 %** des achats en 2025 dont **13,24 %** de Bio.



### **Travaux :**

Des travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité et le confort des convives et du personnel :

#### ➤ **Bâtiment 230 :**

- rénovation des espaces de restauration : remplacement des sols dans les salles, le hall et les sorties, pose de plinthes dans la salle 1, pose de papier peint dans les salles 1 et 2 et travaux de peinture dans différents espaces ;
- amélioration des équipements techniques et du confort des usagers : installation de rideaux d'air chaud, d'une bouche d'extraction d'air et réalisation de travaux d'étanchéité sur plusieurs équipements ;
- mise aux normes et sécurisation des installations : remplacement du faux plafond des vestiaires et de dalles de plafond, remplacement de portes d'accès techniques, installation de garde-corps sur le quai de livraison et habillage inox de certains bâtis de porte ;
- réfection de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment 230 ;
- amélioration des locaux de production : pose de faïence murale dans les zones de cuisson et de préparation.

#### ➤ **Bâtiment 598 :**

- travaux de maintenance et de rénovation dans les espaces de restauration, incluant des travaux de peinture, le remplacement du faux plafond et des luminaires des sanitaires clients ;
- entretien des installations techniques avec le pompage des graisses, le nettoyage du vide sanitaire et la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau froide.

### **Matériel :**

#### ➤ **Bâtiment 230 :**

- deux tables inox ;
- deux chariots à glissières ;
- une fontaine à eau réfrigéré pour la cafétéria ;
- trois chariots de service ;
- un coupe-légumes ;
- un rafraichisseur d'air pour le local de prestation annexe ;

- un chariot pour la prestation annexe ;
- un four à cuisson accélérée pour le CESFOOD.

➤ **Bâtiment 598 :**

- trois vestiaires.

Seuls le chariot destiné à la prestation annexe, d'un montant de **392 € HT**, et le four du CESFOOD, d'un montant de **7 990 € HT**, ont été financés par le CESFO.

**Achats de vaisselle :**

- Restaurant de Bures : **4 784,02 € HT**
- Restaurant du Plateau : **3 785,15 € HT**
- CESFOOD : **955,30 € HT**

En 2025, aucun achat de vaisselle n'a été réalisé au titre de la prestation annexe.

**Pannes :**

Le 23 mai, un premier nettoyage du vide sanitaire du restaurant du Plateau a été réalisé. À cette occasion, la distribution de repas froids a été mise en place pour les usagers. Par ailleurs, une panne de la plonge vaisselle est survenue au mois de mai, nécessitant le service des repas en vaisselle jetable.

**La Sandwicherie (CESFOOD) :**

➤ **Évolution des tarifs**

En 2025, le CESFO a fait évoluer son système de tarification. Auparavant, les tarifs étaient basés sur un système de formules avec un paiement en euros. Certains articles, comme les sandwiches, les salades, les paninis, etc., étaient proposés à un tarif unique, identique pour tous les usagers.

Désormais, les usagers paient leurs articles à l'aide de points. Le nombre de points varie selon l'article choisi et la catégorie tarifaire de l'utilisateur.

Les catégories A et B bénéficient de tarifs subventionnés, avec un minimum de 7 points pour la catégorie A et de 6 points pour la catégorie B.

Les catégories C, D et E nécessitent un minimum de 5 points, sans subvention.

Enfin, pour les personnes extérieures, un tarif en euros est appliqué directement, sans système de points.

Les boissons ne sont pas concernées par ce changement et restent facturées en euros, selon le type de boisson, comme auparavant.

Les tarifs sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

**Tarifs généraux :**

Articles	Points - adhérent CESFO	Prix – tarif extérieur
Sandwich ou hot dog	5	3,60 €
Sandwich supérieur, salade, panini	6	4,30 €
Pain	0	0,65 €
Soupe	1	1,00 €
Salade de fruits	1,5	1,15 €
Fruit ou yaourt nature	1	0,80 €
Yaourt aux fruits	1,5	1,15 €
Pâtisserie	2	1,60 €
Chips	1,5	1,15 €

**Tarif pour les adhérents du CESFO par point :**

Catégorie	A	B	C	D	E
Tarif	0,37 €	0,41 €	0,54 €	0,61 €	0,67 €

**Boissons vendues à tarif unique :**

Eau plate ou gazeuse	Soda ou jus de fruits	Bière	Cidre	¼ Vin	Café
0,80 €	1,00 €	1,35 €	1,25 €	1,60 €	0,60 €

Depuis le 29 septembre 2025, une offre de croque-monsieur, avec des recettes variées, a été mise en place au CESFOOD. Le “sandwich du mois”, instauré depuis plus d’un an, est maintenu et contribue à la diversification de l’offre de restauration.

**Évolution des ventes du CESFOOD – 2024/2025 :**

Offre	2024	2025
<b>Formules</b>	8 889	0
<b>Sandwichs</b>	5 797	5 873
<b>Salades</b>	10 527	10 018
<b>Paninis</b>	1 538	2 960
<b>Croques-monsieur</b>	0	425
<b>Cafés</b>	1 185	1 465

**État des ventes et résultats financiers :**

Le CESFOOD a dégagé en 2025 un excédent de **18 202 € HT**, soit une baisse de **1 151 € HT** par rapport à 2024.

Globalement, l'activité du CESFOOD reste stable avec une diversification progressive de l'offre. Les ventes présentent des évolutions contrastées selon les produits : les sandwiches restent globalement stables, les salades enregistrent une légère baisse, tandis que les paninis connaissent une forte progression sur l'exercice. L'offre est également enrichie avec l'introduction des croques-monsieur.

En 2025, les formules ont été supprimées, l'offre étant désormais structurée selon un mode de vente à l'article.

### **Menus à thème :**

Plusieurs repas à thème ont été organisés tout au long de l'année, afin de diversifier l'offre de restauration proposée aux convives et de leur faire découvrir de nouvelles cuisines :

- nouvel an chinois : 29 janvier
- animation crêpes : 5 février
- repas espagnol : 6 mars
- repas africain : 19 juin
- repas bio et/ou local : 18 septembre
- cuisine indienne : 16 octobre
- repas de Noël : 11 décembre

### **Prestations annexes :**

Le CESFO a répondu à un appel d'offre d'un marché de prestation de restauration annexe de l'Université Paris-Saclay pour les services de traiteur destinés aux services et laboratoires de l'Université. Ce marché de prestations est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 4 ans. Le CESFO a été retenu pour trois lots :

- **LOT N°2** : Service de petit déjeuner ;
- **LOT N°3** : Plateaux-repas et sandwiches ;
- **LOT N°4** : Cocktails et buffets.

Deux types de tarifs sont disponibles : les tarifs marché, qui ont été approuvés dans le cadre de l'appel d'offres, et les tarifs hors marché, déjà existants et proposés aux partenaires de l'Université.

Il est à noter que cette prestation annexe, destinée au personnel de l'Université Paris-Saclay et de ses partenaires, a généré un excédent de **80 078 € HT**. Le montant total des ventes s'élève à **243 137 € HT**, réparti comme suit :

- marché : **160 279 € HT** ;
- hors marché : **80 126 € HT** ;
- cession : **2 732 € HT**.
- **Loi Egalim** :

Fin 2018, a été promulguée la loi dite « Egalim », auquel le CESFO a dû se conformer.

Cette loi issue des États généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Cette loi a augmenté les coûts mais le CESFO limite leur effet sur le prix du repas.

### **ANR ICAD :**

Le CESFO participe au projet ANR ICAD sur la restauration collective, dirigé par Gwenola Yannou-Le-Bris, lancé en février 2022.

### **La Commission d'Action de la Restauration Sociale du Campus (CARSC) :**

Une réunion s'est tenue le mercredi 3 décembre 2025. Les principaux points à l'ordre du jour étaient : l'adoption du réalisé 2023 et du solde 2024, l'adoption du budget prévisionnel 2026, les dates de fermeture, ainsi que les questions diverses.

### **En résumé :**

À la clôture des comptes, on constate un excédent denrées de **30 332 € HT**. Somme qui n'a donc pas été mise dans l'assiette des convives. Le coût des denrées prévu pour l'exercice 2025 était de **3,97 € HT**, tandis que le coût réellement utilisé s'élève à **3,85 € HT**.

Par ailleurs, un excédent de boissons de **1 575 € HT** a été enregistré.

En ce qui concerne le coût de fonctionnement, un excédent de **22 762 €** est constaté. Le prix de revient s'établit à **0,73 € HT** à fin décembre. En CARSC, il a été décidé de reconduire pour le budget 2025, la masse salariale à 100 %, 80 % du budget de fonctionnement ainsi que 80 % du budget d'investissement, en l'absence de budget rectificatif en 2024. Il a donc été convenu de se baser sur le budget voté en décembre 2023.

Les dépenses liées aux petits travaux, aux matériels et fournitures, aux équipements, aux fluides ainsi qu'aux marchés d'entretien pris en compte dans le calcul du coût du repas s'élèvent à 652 438 € HT selon les prévisions 2025. Dans le même temps, la contribution globale des usagers enregistre une légère hausse de 397 € HT par rapport à 2024.

Le coût du service, couvert par la subvention d'équilibre versée par les employeurs, s'élève à **11,30 € HT**, en diminution de **0,27 €** par rapport à 2024. Le prix total d'un plateau-repas est de **15,97 € HT**, soit **16,44 € TTC**.

### **Bilan financier :**

L'activité de restauration présente un excédent de **169 241 €** pour l'exercice **2025**.